

PROTOCOLE GÉNÉRAL DE PRÉPARATION AVANT DÉSINSECTISATION

Afin de garantir les meilleures conditions d'efficacité du traitement, merci de respecter les consignes suivantes avant l'arrivée de notre technicien.

ESSENTIEL



La sécurité et l'efficacité du traitement dépendent du respect des consignes. Les méthodes de désinsectisation et les précautions nécessaires peuvent varier selon les nuisibles, les produits employés et les caractéristiques du logement. Les instructions spécifiques du technicien SANIPURE et les prescriptions des produits utilisés prévalent sur ce protocole général.

01 PRÉPARATION DU LOGEMENT



- ☐ Ranger les objets encombrants et dégager les zones à traiter.
- ☐ Faciliter l'accès aux plinthes, angles, fissures et dessous de meubles.
- ☐ Aspirer les sols et les zones présentant une activité d'insectes.
- ☐ Signaler au technicien les principales zones d'infestation.
- ☐ **Ne pas appliquer d'insecticides grand public** avant l'intervention sans validation préalable.

03 ANIMAUX ET PLANTES



- ☐ Évacuer les animaux domestiques pendant le traitement et la période d'exclusion.
- ☐ Signaler impérativement la présence d'aquariums, terrariums ou animaux particulièrement sensibles.
- ☐ Prévoir leur évacuation ou les mesures de protection adaptées avant l'intervention.
- ☐ Retirer ou protéger les plantes sensibles selon les instructions du technicien.

02 ALIMENTS ET OBJETS SENSIBLES



- ☐ Ranger les denrées alimentaires dans des placards fermés ou des contenants hermétiques.
- ☐ Retirer ou protéger la vaisselle, les ustensiles et les objets en contact avec les aliments.
- ☐ Protéger les surfaces de préparation alimentaire selon les consignes du technicien.
- ☐ Retirer ou protéger les produits d'hygiène et objets personnels exposés.

04 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES



- ☐ Informer SANIPURE de la présence de nourrissons, femmes enceintes ou personnes présentant des troubles respiratoires.
- ☐ Signaler toute situation nécessitant des précautions particulières.
- ☐ Informer le technicien de la présence de dispositifs sensibles ou d'équipements spécifiques.
- ☐ Ne pas déplacer d'objets potentiellement infestés vers d'autres logements.



05 · ÉVACUATION OBLIGATOIRE

5 h D'ABSENCE INDICATIVE

2 h D'AÉRATION INDICATIVE

Tous les occupants et animaux doivent quitter les zones traitées pendant l'application et la période d'exclusion prescrite. Respecter les délais définitifs communiqués par le technicien selon les produits et méthodes utilisés ; ne jamais réintégrer les zones traitées avant autorisation. Durées indicatives pour les interventions nécessitant une évacuation, non universelles : certains traitements localisés peuvent nécessiter des mesures différentes.

06 CONSIGNES APRÈS INTERVENTION



- ☐ Respecter les instructions d'aération et de réintégration.
- ☐ Ne pas laver les surfaces traitées pendant la période indiquée par le technicien.
- ☐ Ne pas appliquer d'autres insecticides sans avis professionnel.
- ☐ Respecter les recommandations spécifiques de nettoyage et d'aspiration.
- ☐ Signaler toute activité persistante selon les modalités de suivi communiquées.